

Politique de garantie

Outillage et équipement

ULTRAPRO

Les outils et l'équipement **ULTRAPRO** sont fabriqués selon les plus hautes normes de qualité. Tous les produits non réparables sont garantis contre les défauts de matériau et de fabrication pendant leur durée de vie utile lorsqu'ils sont utilisés pour l'usage auquel ils sont destinés. Une vérification en usine déterminera si l'outil est défectueux. La présente garantie s'applique exclusivement aux produits **ULTRAPRO** achetés neufs auprès d'un distributeur **ULTRAPRO** autorisé.

La présente garantie ne couvre pas les produits ayant fait l'objet d'un mauvais usage, d'un usage abusif ou d'une modification, ni les dommages causés par l'usure normale. La présente garantie NE COUVRE PAS les produits de consommation qui, en raison de la nature de leur application, s'usent normalement à l'usage.

Un produit **ULTRAPRO** qui devient défaillant pendant sa période de garantie sera réparé ou remplacé à notre discrétion. Toute réclamation en vertu de la garantie doit être accompagnée d'une preuve d'achat et d'une explication du défaut ou de la défaillance. Tous les frais engagés pour soumettre une réclamation ou obtenir des services en vertu de la garantie incombent au client, y compris les frais d'expédition, de manutention et de déplacement, de pertes de temps et les pertes de production.

CETTE GARANTIE LIMITÉE EST L'UNIQUE RECOURS DU CLIENT. TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, NOTAMMENT LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET DE COMPATIBILITÉ À UN USAGE PARTICULIER, SONT FORMELLEMENT EXCLUES.

En aucun cas, **ULTRAPRO** ne peut être tenue responsable de dommages indirects, consécutifs ou particuliers découlant du produit, de sa conception ou de son utilisation, ou de toute responsabilité résultant de son usage. La réparation ou le remplacement en vertu de la présente garantie limitée est l'unique recours du client à l'égard d'un produit défectueux.

Garantie à vie limitée

Barres leviers (1)	Coupe-boulons (4)	Pointes, crochets et grattoirs
Barres leviers Dominator®	Douilles à percussion et accessoires	Restaurateurs de filetage
Cisailles de type aviation	Douilles chromées et accessoires (5)	Rochet (1)(2)
Clés à molette (1)	Douilles pour écrous de blocage	Serres
Clés à tuyaux (1)	Étaux	Serre-tubes (1)(3)
Clés pied-de-biche (1)	Marteaux indestructibles (4)	Tourne-écrou (2)
Clés et clés à cliquet (1)	Pincés	Tournevis (1)(2)
Clés hexagonales et à manche en T (2)	Pointeaux et burins	

1. Des marques de pince ou de marteau entraînent l'annulation de la garantie
2. Un manche plié ou brisé entraîne l'annulation de la garantie
3. Remplacement de la pièce défectueuse seulement, et non de l'outil ou de la trousse au complet
4. Garantie limitée au manche seulement
5. Des pans de douille arrondis entraînent l'annulation de la garantie

Exception faite de l'usure normale

Garantie d'un an

Câbles d'appoint	Lampes de travail	Survolteurs compacts
Dévidoirs à boyau (6)	Meuleuses d'établi	Vérificateurs d'antigel, de batteries et de circuits
Équipement de lubrification (7)	Outils de mesure	Vérificateurs et jauges de compression/pression
Lampes de contrôle de l'avance à l'allumage	Scies à tronçonner	

6. La couverture applicable aux boyaux est discrétionnaire et fondée sur l'inspection
7. Joints d'étanchéité et boyaux exclus

Exception faite de l'usure normale

Clés dynamométriques

ULTRAPRO garantit à l'acheteur original ses clés dynamométriques (outils) contre les défauts de matériau et de fabrication pendant leur durée de vie. **ULTRAPRO** réparera tout outil qu'elle juge défectueux en assumant tous les frais, y compris les frais de pièces et de main-d'œuvre, ou, à sa discrétion, le remplacera ou en remboursera le prix d'achat diminué d'une valeur de dépréciation raisonnable en échange de l'outil.

Tout outil doit être confié à un centre de service autorisé pour une réparation en vertu de la garantie. Pour trouver le centre de service autorisé le plus près, communiquer avec le distributeur **ULTRAPRO** autorisé de votre région.

Dans le cas où la clé est échappée, frappée contre une surface dure, est utilisée pour retirer des pièces de fixation ou n'est pas remise au réglage le plus bas, il peut s'ensuivre une perte d'exactitude qui n'est pas attribuable à une défaillance; le cas échéant, la clé n'est pas couverte par la garantie.

LA CALIBRATION N'EST PAS COUVERTE PAR LA GARANTIE, SAUF LORSQU'ELLE EST REQUISE À LA SUITE D'UNE RÉPARATION EN VERTU DE LA GARANTIE.

Outils pneumatiques

ULTRAPRO garantit à l'acheteur original ses outils pneumatiques (outils) contre les défauts de matériau et de fabrication pendant un an à compter de la date d'achat. **ULTRAPRO** réparera tout outil qu'**ULTRAPRO** juge défectueux en assumant tous les frais, y compris les frais de pièces et de main-d'œuvre, ou, à sa discrétion, le remplacera ou en remboursera le prix d'achat diminué d'une valeur de dépréciation raisonnable en échange de l'outil. Le produit réparé ou de remplacement sera couvert par la garantie jusqu'à la fin de la période de garantie initiale.

Tout outil doit être confié à un centre de service autorisé pour une réparation en vertu de la garantie. Pour trouver le centre de service autorisé le plus près, communiquer avec le distributeur **ULTRAPRO** autorisé de votre région.

L'omission de lubrifier l'outil quotidiennement, l'utilisation d'air à une pression supérieure à celle recommandée ou l'utilisation d'air humide et/ou non propre peuvent tous causer une perte de pression et des dommages internes qui ne sont pas attribuables à un outil défaillant; le cas échéant, l'outil n'est pas couvert par la garantie.

Rangement d'outils

ULTRAPRO garantit ses produits de rangement d'outils contre les défauts de matériau et de fabrication lorsqu'ils sont utilisés uniquement pour l'usage auquel ils sont destinés, et ce, pendant les périodes indiquées ci-dessous. Les coffres à outils remplis et lourds subissent très souvent des dommages lorsqu'ils sont déplacés. Si le coffre à outils doit être déplacé régulièrement, en choisir un d'un grade adéquat.

Série super robuste SHD (<i>Super Heavy-Duty</i>)	Garantie à vie limitée
Série professionnelle (<i>Professional Series</i>)	Garantie à vie limitée
Série classique (<i>Classic Series</i>)	5 ans
Établis	5 ans
Boîtes de chantier et coffres portatifs	2 ans
Coffres à outils pour camion	1 an
Chariots d'atelier	1 an

Tout signe de surcharge d'un tiroir, d'impact, de choc, d'un usage en tant que coffre mobile (à moins d'être conçu à cette fin) ou d'un manque d'entretien entraîne l'annulation de la garantie.